

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

CINQUIÈME NUMERO.—MAI 1899.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

— DE

Notre Très Saint-Père Léon XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

**Au sujet des lois, des droits et des privilèges de la
confrérie du Très Saint Rosaire**

LÉON, EVEQUE,

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU.

POUR EN PERPETUER LE SOUVENIR

Suite et fin.

VII

Aux règles ci-dessus, qui concernent l'essence même et la constitution de la confrérie, certaines additions pourront être faites, qui paraîtront utiles à la bonne direction de l'association. Les membres de celle-ci en effet conservent le droit de se donner des *statuts*, soit destinés à régir tout le groupe, soit ayant pour